



Pension alimentaire pour les enfants

Par **tina**, le **22/12/2009** à **22:26**

Bonjour, je suis belge mais depuis mon divorce il y a 6 ans, je vis en France. Mon ex devait me payer la PA pour nos 2 enfants. Désormais mon fils, à ces 17 ans, est retourné en Belgique et a trouvé un boulot (il vit chez son père) depuis, mon ex a arrêté de payer, du jour au lendemain, la PA pour sa fille qui est encore scolarisée (elle à 15 ans) et vit avec moi. Je touche le RMI car mon salaire est insuffisant. Est-ce que c'était son droit d'arrêter (maintenant presque 1 an) de verser le PA ? (lequel en 6 ans n'a jamais été augmenté non plus et a arrêté complètement maintenant). Merci